



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 18 février 2002

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 31 janvier 2002

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 20 février 2002

**Chemin Communal du III Millénaire : acquisition ALBERT -
secteur 3 : Le Lambon**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Alain BAUDIN, M. Gérard NEBAS, Mme Nicole GRAVAT,
M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Guillaume JUIN, Mme Françoise
HALAT, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Joël RENOUX, M.
Rodolphe CHALLET

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, M. Robert PLANTECOTE, Mme Danièle GANDILLON,
M. Michel GENDREAU, Mme Catherine REYSSAT, Mme Annie COUTUREAU, Mme
Marie-Edith BERNARD, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Rémy LANDAIS, M.
Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Michel PAILLEY, Mme Valérie
UZANU, Mme Nathalie HIBERT, M. Amaury BREUILLE, Mlle Karen NALEM, M.
Alain GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, M. Dominique
GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc
THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane
TRONEL

Secrétaire de séance : Karen NALEM

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Luc DELAGARDE donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
M. Jacques LAMARQUE donne pouvoir à M. Rodolphe CHALLET.
Mme Catherine DEGUERCY donne pouvoir à M. Rémy LANDAIS.
M. Gérard ZABATTA donne pouvoir à Mme Andrée CHAREYRE.

Excusés :

Conseillers :

Mme Geneviève RIZZI, Mme Christabelle CHOLLET

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 février 2002

DELIBERATION D20020035

Urbanisme & Affaires Immobilières

**Chemin Communal du III Millénaire : acquisition ALBERT -
secteur 3 : Le Lambon**

Monsieur Gilles FRAPPIER, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Lors du Conseil Municipal du 1^{er} avril 2001, vous avez adopté une délibération concernant l'acquisition d'une partie de terrain sise à NIORT et cadastrée section YO n° 3, propriété de Monsieur ALBERT, pour la réalisation du Chemin Communal du III Millénaire.

Cette cession a été approuvée selon les conditions suivantes :

- un prix de terrain de 32,01 € (soit 0,23 €/m²) conforme à l'avis du Domaine pour une surface de 140 m² sous réserve de détermination par géomètre-expert.
- une indemnité d'éviction d'un montant de 48,63 € due par la Ville à l'exploitant agricole du terrain, Monsieur BAUDELET Michel.

Après bornage, il s'avère que la surface acquise est de 281 m² (section YO n° 47).

Les nouvelles conditions de cette cession sont les suivantes :

- un prix de terrain de 64,63 € (soit 0,23 €/m²) conforme à l'avis du Domaine ;
- une indemnité d'éviction d'un montant de 80 € conforme à l'avis du Domaine ;
- une indemnité de remploi de 15 %, soit 9,69 €.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver l'acquisition aux conditions énoncées ci-dessus, acquisition qui a fait l'objet d'un compromis ;
- autoriser Le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte notarié à intervenir qui sera dressé par Maître FAUCHER. Tous les frais afférents à cette acquisition seront imputés au chapitre 908.8231.2111 du Budget.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	1
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC

Gilles FRAPPIER

[Ordre du jour](#)